

DECRET N° 2005-727 DU 29 NOVEMBRE 2005

Portant nomination de Monsieur Salissou
ABDOULAYE en qualité de Directeur
Départemental des Enseignements Primaire
et Secondaire des Départements du Borgou et
de l'Alibori.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n°2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-095 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire ;
- Sur** proposition du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire ;
- Le Conseil des Ministres** entendu en sa séance du 16 novembre 2005 ;

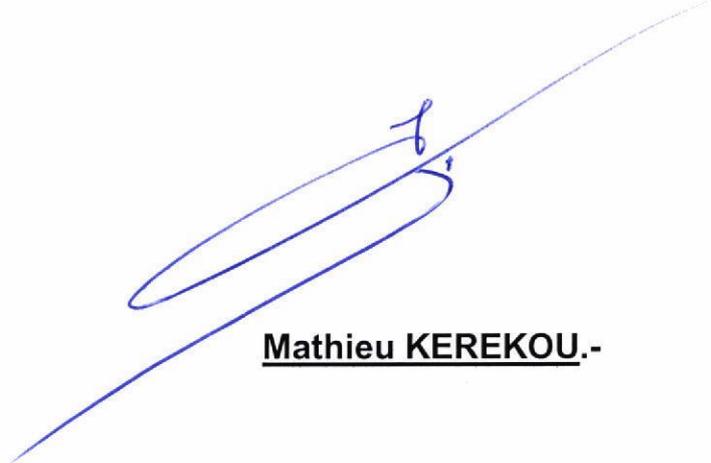
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Salissou ABDOULAYE est nommé Directeur Départemental des Enseignements Primaire et secondaire des Départements du Borgou et de l'Alibori ;

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre des Enseignements
Primaire et Secondaire,



Rafiatou KARIMOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPS 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-